



Tabac dans la cour

Rubrique : questions-réponses - Date : mercredi 27 juin 2007

Depuis l'entrée en vigueur de la loi, la cour intérieure de mon immeuble est devenue l'annexe fumeurs de l'entreprise du rez-de chaussée, et donc enfumée, bruyante, etc. (impossible par exemple d'aérer la chambre de mon bébé, bien que nous soyons au 6ème) Les démarches effectuées auprès du syndic (lettre collective, discussion en assemblée générale) semblent vaines, l'entreprise fait ce que bon lui semble. Y-a-t-il un recours juridique efficace ?

Réponse :

Si vous avez épuisé les sources normales de recours, vous pouvez indifféremment :

- Déposer des plaintes individuelles devant le [procureur de la République](#)
- Faire appel à notre service de mise en demeure